

petite question

Par **flora**, le **18/04/2009** à **14:53**

Bonjour,

Je suis en capacité en droit (2ème année) par correspondance. Les examens approchant (fin mai) j'essaie de trouver des cas pratiques pour m'entraîner (tout en sachant que n'ayant aucun exemple via nos profs, ce qui nous est demandé est beaucoup moins complet que ce que vous êtes habitué à réaliser!!). En bref pour faire court, je ne suis pas sûre de ma réponse pour celui-ci.

Un anglais majeur commet un vol à main armée à Londres et revend sa marchandise à un français majeur conscient de la provenance de la marchandise et pour les revendre en France.

Les questions sont-ils peuvent ils être poursuivis en France et par quelle juridiction?

Pour ma part je pense qu'ils peuvent être tous 2 jugés en France s'ils sont arrêtés en France. Maintenant est-ce possible que si un est arrêté en France (le receleur), donc jugé en France, l'autre soit également jugé en France même s'il est resté en Angleterre? Je serais amenée à répondre par l'affirmative mais dans le doute!! (car si j'ai bien compris il y a un élément d'extranéité)

Je vous remercie par avance de vos réponses, et par ailleurs même si je ne poste pas je visite votre forum tous les jours car il m'aide beaucoup à comprendre les cours.